

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze juin à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MARTIN Jessica, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Secrétaire de séance : FERRET Myriam.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

2022/020 – Délibération : Demande de subvention acquisition filet de protection « Baignade en Milieu Naturel » (réajustement devis)

La mise en place de la baignade en milieu naturel, saison 2022, impose l'acquisition d'un nouveau filet de protection ainsi que des clés de verrouillage pour cubes. Le programme déposé a pour but un projet de développement économique de la base de loisirs d'Aiguelèze. Le devis retenu s'élève à environ 3 135,00 € HT. Une demande de subvention va être établie auprès du Conseil Départemental.

Le plan de financement doit être rédigé comme suit :

	Plan de financement		
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux	3 135,00€		
Conseil Départemental		940,50€	30%
Commune (autofinancement)		2 194,50€	70%
Total	3 135,00€	3 135,00€	

Où cet exposé, Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2022/021 – Délibération : Demande de subvention pour acquisition d'un columbarium (réajustement devis)

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention.

Le programme déposé sera le suivant : *Acquisition de columbarium.*

En espérant pouvoir recevoir les subventions nécessaires, le tableau prévisionnel est le suivant :

➤ **Montant estimatif des travaux**

- Achat de « Case Cap Horn »:	7 768,40€ HT
- Achat de « Cavurne carrée » :	3 982,00€ HT
- Achat de plaques d'inscription :	648,00€ HT
- Travaux de fondation/dalle/évacuation de terre :	11 949,60€ HT
TOTAL.....	24 348,00€ HT

Plan de financement			
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux	24 348,00€		
Conseil Départemental		7 304,40€	30%
Commune (autofinancement)		17 043,60€	70%
Total	24 348,00€	24 348,00€	

Où cet exposé, Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

A cet effet, le règlement intérieur du cimetière sera revu.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2022/022 – Délibération : Demande de subvention pour acquisition de conteneurs (réajustement devis)

La commune souhaite déposer un dossier auprès de la Préfecture au titre de la DETR, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental.

Le programme déposé ayant pour but un projet de développement économique sera le suivant : *Acquisition de conteneurs mobiles aménagés.*

En espérant pouvoir recevoir les subventions nécessaires, le tableau prévisionnel est le suivant :

➤ **Montant estimatif des travaux**

- Achat de conteneurs :	36 700,00€ HT
- Travaux de fondation/dalle :	10 600,00€ HT
- Frais d'architecte :	2 000,00€ HT
TOTAL.....	49 300,00€ HT

La DETR doit être rédigée comme suit :

Plan de financement			
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux	49 300.00€		
Etat DETR		24 650.00 €	50.00
Conseil Départemental du Tarn		9 860.00 €	20.00
Commune (autofinancement)		14 790.00 €	30.00
Total	49 300.00 €	49 300.00 €	

Où cet exposé, Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 0

2022/023 – Délibération : Mise en valeur « assainissement »

La Trésorerie de Gaillac nous informe de la nécessité de passer en non-valeur des impayés d'assainissement pour l'année 2019. Le montant total de ces impayés s'élève à 154,35€.

Il est demandé à la commune de prendre en compte cette somme sur l'article comptable 6541 (perte sur créance irrécouvrable).

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2022/024 – Délibération : Acquisition de matériel mutualisé pour l'organisation de manifestations - Demandes de financement

Le Maire propose d'acquérir le matériel suivant : Tables guigutte et chaises assorties dans le cadre d'une entente passée avec les communes de Cadalen, Fénols, Labastide de Lévis, Senouillac et Téco.

Il propose de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet au titre du fonds de concours pour « l'acquisition de matériels mutualisés pour l'organisation de manifestations » et des fonds européens FEADER au titre du programme leader (mesure 19.2 du PDR-fiche-action 1) sur la base du plan de financement présenté ci-dessous,

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature	Montant en € HT	Origine	Montant en €	%
Achat de 35 tables bistros jardin 2 coloris vert et gris et chaises pliantes assorties	3 973,20	Contributions publiques		
		Europe Feader	1 589,28	40 %
		Fonds de concours	1 191,96	30 %
		<u>Total aides publiques</u>		
		Autofinancement commune	1 191,96	30 %
Total dépenses	3 973,20	Total ressources	3 973,20	100 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le conseil municipal :

- * Valide le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus
- * Approuve le dépôt de dossiers de demande de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et des fonds européens au titre du programme leader 2014/2020-mesure 19.2 du PDR-fiche-action 1
- * Autorise le Maire à signer la convention d'entente ainsi que la convention de partenariat pour l'opération collaborative intitulée « Achat de matériels de festivité des communes de Cadalen, Fénols, Labastide de Lévis, Rivières, Senouillac et Técou » et tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire,
- * donne mandat à la commune de Técou désignée chef de file de l'opération collaborative « Achat de matériels de festivité des communes de Cadalen, Fénols, Labastide de Lévis, Rivières, Senouillac et Técou » pour déposer et signer la demande de subvention Feader qui sera déposée au titre de la mesure 19.2 du PDR,

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2022/025 – Délibération : Convention Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn

La commune de Rivières conventionne actuellement avec le Syndicat de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn. La convention prévoit la participation financière de la commune, ainsi que du Conseil Départemental, au coût global de l'enseignement proposé à l'élève.

Une nouvelle convention a été mise en place et l'article 17 des statuts, modifié.

Les élus sont invités à adopter la nouvelle convention et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à celle-ci.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2022/026 – Délibération : Convention AOT « Aqua Parc »

Il est nécessaire de réajuster au mieux la convention qui lie la structure Aqua Parc avec la commune (surface occupée, surconsommation eau et électricité, délai...). Cette convention annule et remplace la précédente. Lecture est faite aux élus qui après débat sont invités à délibérer.

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 0

2022/027 – Délibération : Annexe à la convention AOT « Aqua Parc »

En complément de la délibération ci-dessus, une annexe donnant précisions plus détaillées (engagement de l'organisateur sur communication d'évènements hors convention, etc...) a lieu d'être délibérée. Lecture est faite aux élus qui après débat sont invités à délibérer.

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 0

2022/028 – Délibération : Acquisition parcelle au lieu-dit « Martrou »

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition par la commune d'une parcelle d'environ 144 m² appartenant à Mme DUBOIS, située au lieu-dit « Martrou » à Aiguelèze, moyennant le prix de 1.000 €.

Etant ici précisé que cette parcelle accueillera un poste de refoulement des Eaux Usées pour que Madame DUBOIS puisse s'y raccorder, ainsi que la parcelle vendue. Ainsi, les réseaux seront dimensionnés suffisamment afin de viabiliser les parcelles adjacentes.

Les élus sont invités à donner tout pouvoir à M. le Maire à l'effet de régulariser les actes authentiques en découlant.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

Révision du PLU – Bureau d'études « PAYSAGES »

La présentation du PADD par le bureau d'études se déroulera jeudi 23/06 à 18h00 autour de la thématique « mobilité et infrastructures publiques ».

L'Oustal

Une convention d'autorisation d'occupation du domaine public communal ayant été signée il y a plusieurs mois avec le gérant de l'Oustal, n'a plus lieu d'être.

Enquête publique Plan de Prévention des Risques « Effondrement des berges »

L'autorité de la DDT organise une enquête publique qui se déroulera sur 19 communes du département se tiendra du 20 juin au 20 juillet 2022. Elle est consultable en mairie.

Club de foot de Labastide de Levis

Le club de foot de Labastide demande que leur soit rétrocédée une partie des équipements de Rivières (cages de foot,...). Une réponse va être faite au Président du club, précisant que ce transfert sera réalisé sous forme de prêt à la mairie de Labastide et non au club directement mais qu'un engagement soit pris de devoir entretenir le matériel.

Restaurant « La Riviera »

Suite à des retours auprès d'élus sur les nuisances sonores engendrées par ce restaurant situé au port d'Aiguelèze, un rappel à la loi a été fait auprès du gérant pour maintenir le calme lors de ses soirées. Un courrier est en cours de rédaction.

Implantation d'un salon de coiffure

L'Exécutif a fait le choix de déposer un permis de construire ainsi qu'un dossier ERP pour l'installation de ce projet.

Fin de la séance : 20h40

La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME
2022/020	Délibération : Demande de subvention acquisition filet de protection « Baignade en Milieu Naturel » (réajustement devis)
2022/021	Délibération : Demande de subvention pour acquisition d'un columbarium (réajustement devis)
2022/022	Délibération : Demande de subvention pour acquisition de conteneurs (réajustement devis)
2022/023	Délibération : Mise en valeur « assainissement »
2022/024	Délibération : Acquisition de matériel mutualisé pour l'organisation de manifestations - Demandes de financement
2022/025	Délibération : Convention Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn
2022/026	Délibération : Convention AOT « Aqua Parc »
2022/027	Délibération : Annexe à la convention AOT « Aqua Parc »
2022/028	Délibération : Acquisition parcelle au lieu-dit « Martrou »

Ainsi fait et délibéré le 15 juin 2022.

Christine ANGLADE <i>Absente</i>	Marie-Christine BERMES	Valérie BOUAT	Marie-Thérèse BRILLANT	Thierry CAILHOL
Hervé CASAGRANDE <i>Absent</i>	Guy CHOPO	Daniel DON	Myriam FERRET	Christophe HERIN
Cyril MANEN	Jessica MARTIN	Jean-Claude MAUREL	Michel PRADEL <i>Absent</i>	Béatrice ROBERT